

Courriel #4

Bonjour à vous, membres de la section locale 712.

Depuis le dernier envoi courriel, les attaques provenant du gouvernement Harper contre le mouvement ouvrier se sont multipliés et ce de façon moins subtil qu'auparavant. Les conservateurs en font un débat électoral pour l'élection fédérale de 2015.

Le gouvernement Harper met la vie des travailleuses et travailleurs en DANGER ! Dans le cadre du projet de loi (C-4), le gouvernement veut affaiblir le droit de refuser un travail dangereux, mettre fin au rôle des agents de santé et sécurité du gouvernement fédéral dans le processus d'enquête et donner aux employeurs le pouvoir de prendre les mesures disciplinaires contre les travailleuses et travailleurs quand ils invoquent le droit de refuser de faire un travail dangereux. En supprimant le rôle très important des agents de santé sécurité au travail dans le processus de refus de travailler, le projet de loi remplace toute référence aux agents de santé sécurité par le "Ministre".

Vulgairement, ce projet de loi donne le pouvoir aux employeurs de décider si le travail est dangereux pour la santé, la sécurité ou la vie sinon ils peuvent sans être excessif discipliner voir même congédier. Les modifications proposées conduiront inévitablement à un nombre plus élevé de décès et de blessures parmi les travailleuses et travailleurs canadiens.

Toujours dans le cadre du projet de loi (C-4), le droit de grève est pratiquement révoqué pour les employés fédéraux. Afin de déterminer si les services sont essentiels dans le secteur public fédéral, il donne à l'employeur le pouvoir décisionnel et ce, sans droit d'appel. Dans ce cas le rôle des organisations syndicales sera réduit seulement à titre consultatif.

Le gouvernement modifie avec ce projet de loi, la loi sur les relations de travail dans la fonction publique afin d'empêcher les fonctionnaires fédéraux de faire appel au tribunal et à la commission canadienne des droits de la personne pour régler les plaintes de discrimination en milieu de travail. Les membres devront désormais présenter leur grief directement à leur employeur, qui aura le pouvoir de le rejeter sur le simple fait de le juger frivole, futile, vexatoire ou de mauvaise fois.

Le projet de loi C-4 réinvente les règles des relations de travail pour mieux s'acharner sur les travailleurs de la classe moyenne et réduire les interventions possibles des organisations syndicales. C'est une attaque sans précédent. Si il y a adoption de ce projet de loi (C-4) c'est un recule de 50 ans pour les fonctionnaires fédéraux. Dites-vous que le fédéral veut tracer le chemin pour les partis de la droite au niveau provincial.

En début d'année que nous souhaitons plus prospère pour le mouvement ouvrier et la classe moyenne, je vous ferai un état des projets de loi en cours dans leur état d'avancement.

Passez un bon temps des fêtes en famille et bon retour pour la nouvelle année qui va débiter.

Syndicalement,

Eric Rancourt

Vice-président et responsable de l'action politique, Section Locale 712,AIMTA
